

Preuve et attestation de développement professionnel

Quelques incontournables du PFEQ - Explorateur

cadre21



Description:

Quelques incontournables du PFEQ

:

Badge attribué à : Bisson Marie-Hélène

<https://www.cadre21.org/membres/822da841d0dd0af080d02406>

Date d'obtention : 2025-06-11 21:10:20

Quelques incontournables du PFEQ 1 - Explorateur

Question 1 - Quels apprentissages ai-je réalisés en lien avec le ou les programmes enseignés ?

J'ai appris que les finalités de l'école québécoise sont instruire, socialiser et qualifier.

Contrairement au programme précédent, qui était conçu par objectif, celui-ci est un programme par compétence. Dès sa création et encore aujourd'hui, ce programme est prescriptif et, donc, obligatoire.

La Politique d'évaluation des apprentissages, parue deux ans plus tard, en 2002, qui concerne autant les élèves au secteur jeunes, au secteur adultes ou à la formation professionnelle fait office de loi et précise les 10 orientations suivantes : Respect des différences, évaluation intégrée à l'apprentissage, conformité avec les programmes, rôle actif de l'élève, collaboration des différents partenaires, agir éthique, amélioration de la qualité du langage, sanction des études, reconnaissance des acquis, jugement de l'enseignant.

J'ai aussi appris que le programme de formation a trois visées lesquelles sont des points de repères qui sont ensuite déclinés dans les domaines généraux de formation : construction d'une vision du monde ; structuration de l'identité ; développement du pouvoir d'action.

De plus, il vise le développement de quatre orientations interreliées : la réussite pour tous ; le développement des compétences, l'évaluation au service de l'apprentissage ; la formation décloisonnée.

Par souci de créer un programme cohérent de formation, le PFEQ est formé des trois éléments centraux suivants :

les domaines généraux de formation ;

les compétences transversales ;

les domaines d'apprentissage.

Ces éléments sont les mêmes au primaire et qu'au secondaire.

Des compétences transversales font aussi partie des compétences qui doivent être développées par l'ensemble de l'équipe-école et qui dépassent les cadres disciplinaires.

Celles-ci sont regroupées en quatre catégories :

les compétences d'ordre intellectuel

Exploiter l'information

Résoudre des problèmes

Exercer son jugement critique

Mettre en oeuvre sa pensée créatrice

les compétences d'ordre méthodologique

Se donner des méthodes de travail efficaces

Exploiter les technologies de l'information et de la communication

les compétences d'ordre personnel et social

Structurer son identité (primaire)

Actualiser son potentiel (secondaire)

Coopérer

la compétence de l'ordre de la communication

Communiquer de façon appropriée

Question 2 - Quelles sont les bonnes pratiques pédagogiques que je retiens afin d'accompagner les élèves dans leurs apprentissages ?

Il peut être tentant de se fier aux Maisons d'Édition pour nous dicter ce qui sera à enseigner aux élèves tout au cours de l'année scolaire. Malheureusement, bien qu'il soit souvent inscrit en première page que ce matériel est conforme à la progression des apprentissages, cela ne signifie toutefois pas qu'il a été validé ou approuvé par le MEQ. Il s'agit plutôt d'une indication que le matériel proposé ne va pas à l'encontre de ce document. Il s'agit donc de garder un regard critique face à ces ouvrages et de garder en tête les documents ministériels pour valider nos choix.

Question 3 - Quels sont les éléments importants propres aux programmes enseignés sur lesquels je peux m'appuyer afin

d'évaluer les élèves ?

Afin d'évaluer adéquatement les élèves, il faut se référer au Cadre d'évaluation disponible pour chaque programme disciplinaire. Il permet de préciser les critères à évaluer pour chacune des compétences ainsi que les liens entre les compétences et les connaissances.

De plus, il est essentiel de toujours se référer à la progression des apprentissages. Celui-ci existe pour chaque programme disciplinaire et vise à cibler les connaissances à développer tout au long du parcours de l'élève. Celle-ci indique le moment où l'élève doit débiter l'apprentissage de la connaissance, puis la maîtriser.